Aéroport
Brest Bretagne

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché n°2026-0071

Location avec option d'achat, installation, formation et maintenance de détecteurs de traces d'explosifs (ETD)

Entité adjudicatrice

Aéroports de Bretagne Ouest

Adresse : 1 place 19ème Régiment d'infanterie - CS 63825 29238 BREST Cedex 2

Téléphone : +33 0298003800

Télécopie : +33 0298003900

Date limite de réception des offres :

Mercredi 25/11/2026, 16h00

SOMMAIRE

1. Objet de la consultation 4

1.1 Objet du marché 4

1.2 Forme du marché 4

1.3 Durée du marché - Reconduction - Délais d'exécution 4

2. Conditions de la consultation 5

2.1 Procédure de passation 5

2.2 Dispositions relatives aux groupements 5

2.3 Variantes 5

2.4 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) 5

2.5 Délai de validité des offres 5

3. Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) 6

3.1 Contenu du dossier de consultation 6

3.2 Modification de détail au dossier de consultation 6

3.3 Retrait du dossier de consultation 6

4. Présentation des candidatures et des offres 6

4.1 Contenu de la candidature 6

4.2 Contenu de l'offre 7

5. Jugement des candidatures, des offres et attribution 8

5.1 Jugement des candidatures 8

5.2 Jugement des offres 8

5.3 Classement des offres 9

5.4 Négociation 9

5.5. Attribution du marché 9

6. Conditions d'envoi et de remise des offres 9

6.1 Transmission électronique 9

6.2 Copie de sauvegarde 9

6.3 Date et heure limite de réception des offres 10

7. Renseignements complémentaires 10

8. Procédures de recours 10

1. Objet de la consultation

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la location, assortie d'une option d'achat, de trois (3) appareils de détection de traces d'explosifs (ETD) pour l'Aéroport de Brest Bretagne, ainsi que leur livraison, leur installation, la formation du personnel et leur maintenance.

L'objectif fixé est de renouveler 3 appareils du parc pour cause d'obsolescence.

Le montage juridique de la location (crédit-bail, location avec option d'achat, location longue durée assortie d'une promesse de vente…) est laissé au choix du candidat, à condition de comporter une option d'achat au profit de l'entité adjudicatrice. Le rôle respectif du fournisseur et du loueur, la propriété des équipements, l'option d'achat et la restitution sont définis aux articles 1, 4, 6 et 7 du CCAP.

Code CPV	Intitulé de la prestation
38546000-4	Système de détection d'explosifs
66114000-2	Services de crédit-bail
50610000-4	Services de réparation et d'entretien d'équipements de sécurité

1.2 Forme du marché

Le présent marché est un marché ordinaire, non alloti. En effet, la location, la fourniture et la maintenance des équipements forment un ensemble indissociable : leur dévolution en lots séparés rendrait l'exécution financièrement plus coûteuse et techniquement plus difficile (article L.2113-11 du Code de la commande publique).

Il ne fait pas l'objet d'un fractionnement en tranches ou bons de commande.

1.3 Durée du marché - Reconduction - Délais d'exécution

Le marché prend effet à compter de sa notification. Il comprend une période de mise en place, jusqu'à l'admission des équipements, puis une période de location. Le marché est d'une durée de 4 ans.

2. Conditions de la consultation

2.1 Procédure de passation

La consultation est lancée suivant la procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la commande publique.

2.2 Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à un opérateur économique seul ou à un groupement d'opérateurs économiques. En application des articles R.2142-19 et suivants du Code de la commande publique, le groupement attributaire devra, si nécessaire après l'attribution, revêtir la forme d'un groupement conjoint dont le mandataire, solidaire de chacun des membres, est le fournisseur des équipements. Cette forme est nécessaire à la bonne exécution du marché, compte tenu de l'indivisibilité de la location et des prestations (CCAP, article 6).

Lorsque le montage de location retenu constitue une opération de crédit au sens de l'article L.313-1 du Code monétaire et financier (notamment le crédit-bail et la location avec option d'achat), le loueur doit être un établissement de crédit ou une société de financement habilité. Le candidat peut alors :

- soit se présenter en groupement avec ce loueur ;
- soit se présenter seul et désigner dans son offre son partenaire financier, auquel la location sera transférée dans les conditions de l'article 1.2 du CCAP.

Plusieurs offres (candidat individuel + membre groupement)	☑ Autorisé
Membre de plusieurs groupements	☑ Autorisé

Un même loueur ou partenaire financier peut être membre de plusieurs groupements ou être désigné par plusieurs candidats.

2.3 Variantes

Aucune variante n'est prévue dans la consultation.

2.4 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Aucune PSE n'est prévue.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le DCE comprend les pièces suivantes :

- **Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;**
- **L'Acte d'Engagement (AE)**
- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et son onglet « Barème de rachat » (fichier Excel) ;**
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes éventuelles (CCAP) ;**
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes éventuelles (CCTP).**

3.2 Modification de détail au dossier de consultation

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats répondront sur la base du dossier modifié.

3.3 Retrait du dossier de consultation

Le DCE est dématérialisé et disponible gratuitement à l'adresse suivante :

https://megalis.bretagne.bzh/

Il est recommandé de créer un compte sur la plateforme afin d'être informé des éventuelles modifications (ajout de pièces, réponses aux questions…).

4. Présentation des candidatures et des offres

⚠ L'ensemble des pièces doit être rédigé en langue française.

4.1 Contenu de la candidature

Situation juridique

- Formulaire DC1 (ou équivalent) — Lettre de candidature / habilitation du mandataire
- Formulaire DC2 (ou équivalent) — Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

Pièces propres au loueur ou au partenaire financier (le cas échéant)

- Formulaire DC1 ou DC2 (ou équivalent) et déclaration de chiffre d'affaires du loueur ou du partenaire financier ;
- Lorsque le montage retenu constitue une opération de crédit : justificatif de l'agrément en qualité d'établissement de crédit ou de société de financement (extrait du registre REGAFI ou, pour un établissement d'un autre État membre, document équivalent) ;
- Pour un partenaire financier désigné par un candidat seul : engagement du partenaire d'accepter les stipulations du marché qui le concernent, notamment les articles 4, 6, 7 et 11 du CCAP.

En cas de groupement, chaque membre produit les pièces relatives à sa situation juridique et à ses capacités. Les capacités sont appréciées globalement, au regard des prestations confiées à chacun.

Le candidat peut produire tout document équivalent s'il est dans l'impossibilité objective de fournir l'un des renseignements demandés. Il peut également utiliser le DUME (Document Unique de Marché Européen) accessible sur : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

4.2 Contenu de l'offre

Chaque candidat doit remettre :

- **Acte d'Engagement (AE)** complété, précisant le montage de location retenu, l'identité du loueur et la répartition des prestations et des paiements entre le fournisseur et le loueur, accompagné de la **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** dûment renseignée, y compris l'onglet « Barème de rachat » ;
- **Note méthodologique** comprenant :
 - ✓ Une note n°1 détaillant les éléments attendus au sous-critère technique n°1 :
 - ↳ **Qualité et fonctionnalités des matériels installés, normes et certifications, robustesse, reprise de l'ancien matériel etc.**
 - ✓ Une note n°2 détaillant les éléments attendus au sous-critère technique n°2 :
 - ↳ **Qualité de la maintenance préventive et curative (délais d'intervention, pièces détachées, télémaintenance, interface de suivi etc.)**
 - ✓ Une note n°3 détaillant les éléments attendus au titre du critère environnemental :
 - ↳ **Performance énergétique des équipements proposés et autres modalités de développement durable en lien avec l'objet du marché**

Les conditions générales de vente, de location ou de financement du candidat et du loueur ne sont pas opposables à l'entité adjudicatrice, même si elles sont jointes à l'offre (CCAP, article 2).

5. Jugement des candidatures, des offres et attribution

5.1 Jugement des candidatures

Les critères de sélection des candidatures portent sur les capacités techniques, financières et professionnelles.

5.2 Jugement des offres

Les critères sont pondérés comme suit :

Critère	Pondération
PRIX	**60 %**
VALEUR TECHNIQUE	**30 %**
↳ Sous-critère n°1 — Caractéristiques techniques	15%
↳ Sous-critère n°2 — Maintenance et exploitation	15 %
DÉVELOPPEMENT DURABLE	**10%**

Grille de notation technique : Très bon = 5 pts | Bon = 4 pts | Moyen = 3 pts | Médiocre = 2 pts | Insuffisant = 1 pt | Non conforme = 0 pt

A – l'évaluation du prix se fera par la méthode suivante :

Note prix pondéré = (% critère prix) X (Prix le plus bas / Prix de l'offre examinée)

Le prix de l'offre pris en compte est le coût global de l'opération sur toute la durée du marché, figurant au total de la DPGF : somme des loyers sur la période de location (A), forfait de livraison, d'installation, de mise en service et de formation (B), maintenance sur la période de location (C) et prix de levée de l'option d'achat (D), en euros hors taxes et hors révision.

L'intégration du prix de levée d'option dans le coût global vise à neutraliser les offres qui minoreraient les loyers en reportant le coût sur la valeur résiduelle.

Le prix de reprise des anciens appareils (ligne E de la DPGF) n'est pas pris en compte dans le coût global ; la proposition de reprise est appréciée au titre du sous-critère technique n°1.

B- L'évaluation du critère technique se fera par la méthode suivante :

Note valeur technique pondérée = (% critère VT) X (Nombre de points de l'offre technique évaluée / Nombre de points de l'offre technique la meilleure)

C – L'évaluation du critère environnemental se fera par la méthode suivante :

Note valeur environnementale pondérée = (% critère développement durable) X (Nombre de points de l'offre évaluée / Nombre de points de l'offre environnementale la meilleure)

5.3 Classement des offres

L'entité adjudicatrice choisira l'offre économiquement la plus avantageuse après élimination des offres inappropriées et, le cas échéant, après négociation avec l'ensemble des candidats.

5.4 Négociation

Après analyse des offres initiales, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats ayant remis une offre recevable et appropriée. Cette phase pourra porter sur tous les aspects de l'offre, notamment les aspects techniques, administratifs, financiers, méthodologiques ou calendaires.

5.5. Attribution du marché

⚠ La signature de l'offre par le candidat attributaire doit intervenir impérativement au plus tard à l'attribution du marché. À défaut de fourniture des justificatifs requis dans le délai imparti, l'offre sera rejetée.

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat pressenti devra fournir les documents justifiant qu'il n'entre pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

6. Conditions d'envoi et de remise des offres

6.1 Transmission électronique

Toute transmission doit s'effectuer exclusivement sur la plateforme :
https://megalis.bretagne.bzh/
— Fuseau horaire : GMT+01:00 Paris

Tout document contenant un virus sera archivé et réputé non reçu. Il est conseillé de soumettre les fichiers à un antivirus avant envoi.

6.2 Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde peut être transmise sur support physique électronique (clé USB, CD-Rom) ou papier sous pli scellé portant la mention « COPIE DE SAUVEGARDE », adressée à :

Destinataire	CCI Finistère — Service Marchés Publics
Adresse	1, Place du 19ème R.I. — CS 63825 — 29238 Brest Cedex 2

6.3 Date et heure limite de réception des offres

Cf. page de garde

7. Renseignements complémentaires

Les questions doivent être posées exclusivement via la plateforme : https://megalis.bretagne.bzh/

Délai de dépôt des questions	Au moins 4 jours avant la date limite de remise des offres
Délai de réponse de l'entité adjudicatrice	Au plus tard 3 jours avant la date limite

8. Procédures de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes.

Les voies et délais de recours sont :

Voie de recours	Conditions
Référé précontractuel (art. L.551-1 à L.551-12 CJA)	Avant la signature du contrat
Référé contractuel (art. L.551-13 à L.551-23 CJA)	Après signature — délais de l'art. R.551-7 CJA
Recours de pleine juridiction	Par les tiers — dans les 2 mois suivant les mesures de publicité